

Origine et développement d'une industrie à Chauny.

La glacerie et la soudière.

Quand les chanoines de l'abbaye de Saint-Eloy-Fontaine de Commenchon se virent confier, en 1170, l'exploitation des moulins banaux situés sur les bords de la rivière, ils ne pouvaient supposer que l'un de ces établissements serait à l'origine, six siècles plus tard, d'un important complexe industriel et chimique dans cette haute vallée de l'Oise, dont le centre principal serait Chauny.

Une autre date est à retenir qui devait avoir, 103 ans après, d'heureuses conséquences pour l'avenir économique du pays chaunois : le 2 juillet 1692. Ce jour-là, un acte d'arpentage matérialisait la prise à bail des ruines de l'ancien château médiéval de Saint-Gobain, ancienne propriété des turbulents sires de Coucy, par un bourgeois parisien, M. Abraham Thevert, qui demandait au roi Louis XIV la permission d'y installer une fabrique de glaces. C'est sur ce site que devait être construite la «Manufacture des Glaces de Saint-Gobain», dont la mise en route était effective en 1693.

Les glaces coulées dans cette usine étaient entreposées dans un magasin à Chauny, à proximité de la rivière Oise, avant d'être dirigées sur les ateliers de la rue de Reuilly à Paris, pour y être polies. A cet effet, on acheta en 1795 d'anciens moulins banaux, situés sur les bords de l'Oise, devenus biens nationaux, comme provenant des chanoines de l'abbaye de Saint-Eloy-Fontaine, et appartenant au sieur Jacques Boudoux... La manufacture des glaces de Chauny venait de naître...

La situation géographique de notre ville sur les bords de l'Oise fut sans doute un élément déterminant dans le choix de ce site, la rivière procurant un volume d'eau considérable, indispensable au polissage et au lavage des glaces. Par ailleurs, la proximité du canal Crozat, terminé en 1738, offrait aux produits de l'usine un débouché sur Paris.

Fleuron et fierté de notre ville jusqu'en 1917, date à laquelle elle fut dynamitée par les troupes allemandes, elle était située au sud de la cité, à gauche sur la route qui conduit à Soissons (fig. 1).

Dans ses ateliers, les ouvriers effectuaient le polissage à la main sur des glaces brutes qui avaient subi auparavant le doucissage et le savonnage. En 1800, l'installation des premières machines à polir dans un atelier qu'on nommait encore en 1914, le «Vieux-Poli» a supprimé ce dur et pénible travail des ouvriers.

Peu de temps après l'acquisition des «Grands-Moulin» par la Manufacture, le nommé Boudoux, fermier des moulins Saint-Ladre, entreprit de construire des moulins à la Croix Saint-Claude ; il y fut autorisé par arrêté du 6 floréal an V (25 avril 1797). La nouvelle usine Boudoux devait prendre une bonne partie de l'eau, dont avait toujours joui les «Grands-Moulins». La Manufacture s'opposa alors à l'exécution des travaux et fit rapporter l'arrêté du 6 floréal. Mais Boudoux ne se tint pas pour battu. Il suscita un procès qui occasionna des frais énormes aux deux parties et ne se termina qu'en 1806, par l'acquisition que fit la Compagnie de l'usine du sieur Boudoux.

Il fallut attendre le 12 juillet 1807 pour que soit signé par Napoléon I^{er} le célèbre décret de Koenigsberg donnant à la Manufacture des Glaces l'autorisation de prendre l'eau de l'Oise, et de construire un barrage régularisant son cours pour que ces ateliers deviennent vraiment fonctionnels ; une future grande usine se dessinait ; elle vit le jour en 1822. L'établissement de Chauny ne devait plus alors être seulement une glacerie, mais aussi un important complexe chimique que nous étudierons plus loin.

Dès 1820, l'invention de la machine à polir était devenue indispensable. Plusieurs essais furent tentés dans une usine de Montataire (Oise) : les résultats furent négatifs. Quant à la machine à doucir, elle était encore à inventer en 1823. Les Anglais, plus avancés sous ce rapport, furent contactés et la Compagnie traita avec un mécanicien de Datford, du nom de Hall.

Après avoir acheté au sieur Lavayre, fermier des Moulins, une année de bail à courir, l'usine de Boudoux fut démolie pour la transformer en usine à doucir et à polir les glaces. En vertu d'un arrêté préfectoral du 30 septembre 1823, le moulin à eau, dit «Saint-Claude», situé sur un bras de l'Oise dans le haut du faubourg de Soissons, ayant donc à proximité la quantité d'eau considérable indispensable pour polir et laver les glaces brutes, fut converti en atelier de polissage.

Ces ateliers eurent l'honneur de recevoir la visite de l'Empereur Napoléon III et de l'impératrice Eugénie le 26 novembre 1858, en présence de M. Chamblain, préfet de l'Aisne, du général de Lioux, commandant le département, de Monseigneur de Garsignies, évêque de Laon et Soissons, et de M. Hébert, maire de Chauny.

La visite de l'atelier d'étamage fut l'objet d'un imprévu charmant : l'impératrice essaya d'effectuer ce travail et elle y réussit parfaitement. La glace lui fut offerte, mais sa Majesté désira qu'elle restât dans l'usine en souvenir de son passage.

Nous conservons, sur des plans de Chauny avant 1914, avec le nom et l'emplacement du «Pont-Rouge» sur l'Oise, le souvenir de l'eau teintée par la potée rouge d'Angleterre, dont étaient imprégnés les tampons de feutre, ou polissoirs, et qui s'écoulait dans la rivière. Dans ces nouveaux

ateliers furent montés : 8 bancs à doucir au rez-de-chaussée ; 4 bancs à polir au premier étage.

Le poli anglais donna tout d'abord des résultats défectueux et inférieurs à ceux obtenus sur les machines «Brancourt» modifiées, du nom du charpentier sans instruction théorique, mais fort ingénieux, qui en 1800 avait eu l'idée de construire une telle machine. De notables changements y furent apportés pour pouvoir en tirer parti.

A l'usine de Saint-Gobain, le douci à bras se réduisait peu à peu, pour être supprimé en 1851. Quant aux ateliers de Chauny, construits à «Saint-Claude», ils fonctionnaient dès 1836 et ne cessèrent de se développer. L'année 1848 vit l'apparition des moteurs à vapeur, qui permettaient de compenser le chômage dû aux basses et hautes eaux.

Le débit des glaces, les avantages qu'assuraient une longue expérience et une juste célébrité, obligèrent la Manufacture à construire de nouveaux ateliers en 1821, en 1825 et en 1834. De nouvelles constructions en 1853 et 1854 augmentèrent à nouveau l'importance de l'établissement «Saint-Claude». Le nombre des machines à vapeur fut alors porté à quatre, et celui des bancs à polir et à doucir à cent-quatre-vingt-un.

La Glacerie de Chauny occupait 400 ouvriers en 1881, et 560 en 1914. La moyenne des salaires dépassait en 1852 trois francs par jour. La production était, en 1913, de 800 000 m² de glaces polies par an et Saint-Gobain sortait 500 000 m² de verres bruts minces.

Dans l'usine chaunoise on fabriquait tout, jusqu'aux feutres à polir. C'est précisément à la surveillance minutieuse de toutes les opérations que la Compagnie de Saint-Gobain devait la supériorité de ses glaces.

Un important problème vint à se poser à la Manufacture des Glaces, par suite du blocus imposé par l'Angleterre à Napoléon I^{er} : l'approvisionnement en soude nécessaire à la fabrication du verre. La soude venant d'Alicante en Espagne a toujours eu la préférence de la Compagnie, mais son importation devint de plus en plus difficile.

Grâce aux travaux de Nicolas Leblanc (1753-1806) qui découvrit en 1791 le premier procédé industriel de fabrication de la soude (CO₃Na₂) à partir du sel marin (NaCl), il fut décidé de créer une fabrique de soude sur l'emplacement de la verrerie de Charles-Fontaine, située dans les environs de Saint-Gobain. Le chimiste Tassaert, élève du célèbre Vauquelin, en fut le fondateur.

Les frais de transport des matières premières provenant de Chauny attirèrent l'attention des administrateurs de la Compagnie qui décidèrent, pour diminuer ces dépenses excessives, de faire, en janvier 1822, une demande de transfert à Chauny de l'usine de soude de Charles-Fontaine. Des oppositions et réclamations furent formulées, notamment par le maire de Chauny, son Conseil municipal et soixante-treize habitants, par le maire

de Bichancourt et cent-cinq habitants, par le maire d'Ognes et quatorze habitants de la commune. Il semble que les autorités et leurs concitoyens craignaient déjà la pollution de l'environnement. Il faut préciser que le procédé Leblanc consiste à obtenir la soude par le traitement à haute température du sel marin en présence d'acide sulfurique ; la réaction dégage de l'acide chlorhydrique (Na_2SO_4), d'où l'inquiétude du voisinage.

Malgré ces oppositions et vu le rapport du ministère de l'Intérieur, celui de l'ingénieur des Mines, et l'avis du préfet de l'Aisne, une ordonnance du roi Louis XVIII, en date du 20 mars 1822, autorisa le transfert de l'usine de carbonate de soude et d'acide sulfurique de Charles-Fontaine à Chauny, à condition de diriger les vapeurs produites pendant l'opération par des conduits souterrains bien fermés et à travers du carbonate de chaux, dans un courant d'eau qui se rendra directement dans la rivière Oise. Cette usine prit le nom de «Soudière». Pour les Chaunois d'un certain âge elle conservera toujours cette appellation malgré les différentes raisons sociales qu'elle a portées depuis quelques années. Nous la connaissons aujourd'hui sous le sigle «Elf-Atochem». Ce n'est qu'en 1824 que le premier chariot de sel de soude put prendre le chemin de Chauny à Saint-Gobain.

Quelques années plus tard, c'est le procédé Solvay, ou à l'ammoniaque, du nom d'un savant et industriel belge qui fut utilisé. Découvert en 1866, il rend la fabrication de la soude plus simple et plus facile que par le procédé Leblanc.

Sur ces fondements, une industrie chimique d'une grande importance se développa, grâce notamment à deux éminents chimistes.

Le premier, Louis-Joseph Gay-Lussac, auteur de la loi physique sur la dilatation des gaz, mit au point en 1835 le premier appareil condenseur des gaz nitreux : c'est une tour de plomb de 14 mètres de haut et 4 mètres de diamètre, remplie d'anneaux en grès, dont le but est une économie par la récupération des gaz pour en augmenter la fabrication, mais également d'éviter la pollution de l'atmosphère par les «gaz rouges», particulièrement nocifs (fig. 4). Le second, Théophile-Jules Pelouze, membre de l'Institut, réalisa la préparation du sulfate de soude raffiné destiné à la fabrication des glaces.

Dès lors, les principales fabrications de l'usine de Chauny furent les acides sulfurique et muriatique, ainsi que la soude.

A la suite d'une fusion opérée en 1855, la nouvelle raison sociale est : Manufactures des Glaces & Produits Chimique de Saint-Gobain, Chauny & Cirey, Société anonyme, capital : 205 millions, Siège social, 1 bis, place des Saussaies (8^e Arrt) Paris. Ce nom devait être conservé jusqu'en 1959.

Sur une trentaine d'hectares, avec 1 500 personnes, c'était une véritable petite ville ayant son école : 5 classes pour les garçons au nombre de 220 à 230, ainsi que 3 classes pour les filles qui était environ 200. Des Frères des Écoles Chrétiennes et des Sœurs de Saint-Vincent de Paul assuraient l'éducation et l'instruction. Une chapelle, une pharmacie, une cantine, des chambres pour les ouvriers célibataires et tout un ensemble destiné à développer les œuvres sociales constituaient un modèle dans les années antérieures à 1914. Par ailleurs un certain nombre de logements furent bâtis sur les territoires d'Autreville et de Sinceny, loués pour une somme modique aux familles d'ouvriers. A l'intérieur des ateliers, les rues, quais et cours portaient des noms tels que : Gay-Lussac, Pelouze, Leblanc, Vauquelin, Lavoisier...

Le port avec ses 350 mètres de quais, raccordé par un canal de jonction au canal de Saint-Quentin, permettait à l'usine d'être approvisionnée en potasse, pyrite, silicate et phosphate tandis que la voie ferrée apportait les produits houillers, sel et fuel.

Naturellement la création et le développement d'un tel complexe industriel ne pouvait qu'avoir des répercussions sur le plan social. La main-d'œuvre urbaine étant insuffisante, l'attrait de l'usine avec des salaires plus élevés fit migrer une population rurale, créant, par voie de conséquence, un déséquilibre dans les campagnes. Les villages situés au sud de Chauny, fournirent un fort pourcentage d'ouvriers, en particulier Sinceny, Autreville, Bichancourt.

D'après une statistique de la direction départementale du Travail de juillet 1962, 406 ouvriers étaient alors de Chauny, 260 de Sinceny, 80 d'Autreville et 36 d'Ognes, les autres non répertoriés, venant de communes voisines.

La plupart des ouvriers qualifiés et spécialisés sont aujourd'hui recrutés par voie de concours au Centre d'apprentissage appartenant à la Société. Y entrent surtout des fils d'ouvriers, désireux de continuer la participation familiale à la bonne marche de l'usine. Trois ans de préparation mènent au C.A.P. de fabrication de produits chimiques. Un ouvrier peut ensuite en six mois de formation nouvelle, postuler aux places d'agent de maîtrise, de contremaître ou de surveillant.

Dans son discours, prononcé lors de la célébration du 200^e anniversaire de la fondation de la Compagnie, le duc de Broglie, vice-président du Conseil d'administration, a fort bien dit : «C'est l'esprit de famille qui a fondé Saint-Gobain et qui a fait sa prospérité». Il ne pouvait en être autrement d'une Compagnie industrielle qui a pris pour devise : «Tradition dans le progrès et hérité dans l'honneur».

En 1870, à côté des productions d'acides et de soude, se créa une nouvelle industrie, celle des célèbres engrais chimiques Saint-Gobain. Les

grandes quantités d'acide sulfurique, devenues disponibles avec l'abandon progressif du procédé Leblanc pour faire de la soude, pouvaient en effet être utilisées à produire des superphosphates destinés à la fertilisation des sols.

La première année la production fut faible, environ 200 tonnes, mais elle s'accrut rapidement atteignant 1 000 tonnes en 1871 et 4 000 en 1872. La capacité de production augmenta jusqu'à 70 000 tonnes par an en 1924. Par ailleurs, une technique fut mise au point pour fabriquer des engrais composés granulés, produits à raison de 5 000 tonnes par an. La fabrication des engrais disparut malheureusement en 1976.

Après les destructions de 1917, la glacerie fut reconstruite à Thourotte, près de Compiègne (Oise) (fig. 2). En revanche, la «Soudière» se releva de ses ruines et l'industrie chimique se développa avec la découverte de nouvelles techniques. Elle fut ainsi l'une des premières usines en France à fabriquer, en 1939, l'anhydride phtalique pour les futures matières plastiques. Dès 1924, la «Soudière de Chauny» était en mesure de livrer à l'industrie : 100 000 tonnes d'acide sulfurique, 35 000 tonnes d'acide muriatique, 30 000 tonnes de sulfate de soude et 15 000 tonnes de produits dérivés du chlore. En 1954, le démarrage d'un atelier de polyesters marqua le début des activités dans le domaine des matières plastiques. L'usine atteint sa plénitude entre 1960 et 1970. Le 10 janvier 1962 l'exploitation de l'usine de Chauny fut confiée à la Société des produits chimiques Péchiney-Saint-Gobain, et en 1975, elle fut rattachée à la Société Rhône-Poulenc-Industrie. En 1980, c'était la création de Chloé-Chimie. Dans le cadre de la restructuration de la chimie française, l'activité du site est aujourd'hui partagée entre Atochem, Rhône-Poulenc et C.D.F. Chimie R.T.

En 1983, les activités de Rhône-Poulenc ont cessé dans leur quasi-totalité : seul un atelier de fabrication de sulfate d'alumine subsiste, mais pour quelques années seulement. Atochem demeure donc pratiquement seul à relever le défi de la poursuite d'une activité sur le site. Le 1^{er} janvier 1992, ce complexe chimique a pris comme raison sociale Elf-Atochem. La principale activité de cette usine est la chimie organique. A partir de matières premières issues de la pétrochimie (orthoxylène, propylène-octanol), Elf-Atochem produit à Chauny des diacides, dont l'anhydride phtalique (PPA) qui représente la production centrale de l'établissement. Ce produit est indispensable à la fabrication des résines alkydes, des résines polyesters et des plastifiants. Sous-produit de la fabrication de l'anhydride phtalique, l'acide maléique isomérisé en acide fumarique intervient dans différents procédés de synthèse chimique. Il est notamment employé dans l'alimentation animale et humaine. Dans ce dernier cas, il agit en tant qu'agent aromatisant ou acidulant pour les boissons gazeuses ou les jus de fruits. L'acide fumarique est un produit de départ de l'aspartame, édulcorant de synthèse ou sucre de remplacement. Par ailleurs, c'est dans un atelier, considéré comme le plus important de France, qu'est fabriqué un plastifiant pour P.V.C (Polychlo-

rure de vinyl) : le Di-Octyl-Phtalate. La production de l'usine était en 1990 de 75 000 tonnes d'anhydride phtalique, 3 000 tonnes d'acide fumarique, 1 000 tonnes d'acide maléique et 70 000 de plastifiants.

Avec tous ces produits, utilisés à leur tour pour en fabriquer de nombreux autres d'usage quotidien, mais également employés dans l'alimentation humaine et animale, ainsi que pour des applications médicales, Elf-Atochem contribue à assurer notre confort, notre santé et notre plaisir de tous les jours.

Les principales zones d'exportation touchent 97 pays sur les cinq continents. Le trafic routier est assuré en majeure partie par les transporteurs régionaux et représente plus de 23 000 tonnes par an. L'usine de Chauny consomme annuellement un peu moins de 30 000 Mwh, ce qui est légèrement supérieur à la consommation d'énergie électrique de la ville de Chauny. Elf-Atochem est l'un des partenaires économiques importants de la région Picardie, mais il nous faut constater que la «Soudière» occupait 1 500 ouvriers, alors qu'actuellement leur nombre est d'environ 200.

Beaucoup de Chaunois ont la nostalgie de «leur usine», avec sa vingtaine de cheminées qui crachaient leurs fumées très haut dans le ciel et le bruit de la sirène qui rythmait leur journée en sifflant matin, midi et soir. Chauny, berceau de la chimie, était avant 1914 le principal complexe industriel de l'arrondissement de Laon et le deuxième du département de l'Aisne, après Saint-Quentin. Elle a vu sa physionomie se transformer au fur et à mesure de l'évolution des produits et de la modernisation des procédés de fabrication. Son activité industrielle s'était progressivement étendue à toute la région, plus spécialement pendant la période 1848-1870.

Chauny, dont la vocation industrielle et chimique remonte à 1796 et 1822, subit actuellement la crise économique... Quand la reprise se manifesterait, nul doute que notre industrie sera présente pour rendre à notre cité sa prospérité d'antan.

Jean SÉNÉCHAL

Bibliographie

- LEDUCQ (Victor) : *L'industrie chaunoise*, étude manuscrite conservée dans le fonds local de la bibliothèque municipale, non cotée.
DAVROUX (A) : *Histoire de Saint-Gobain*, 1880.
CARON (Jules) : *Histoire populaire de Chauny et de ses environs*, rééd. Paris, 1985, p. 84-94.
HALLADE (Jean) : *Histoire de la soudière de Chauny*. Saint-Quentin, 1973, p. 17-48.
LAZZAROTI (Raymond) : *L'industrie et les complexes industriels dans la vallée de l'Oise, étude de géographie économique et humaine*. Gap, 1968, p. 168, 171, 208, 209.

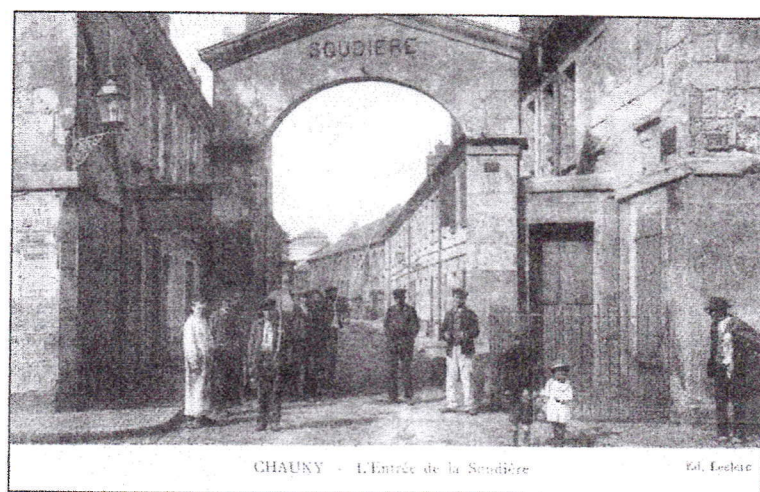


Fig. 3 - La soudière (Collection particulière).

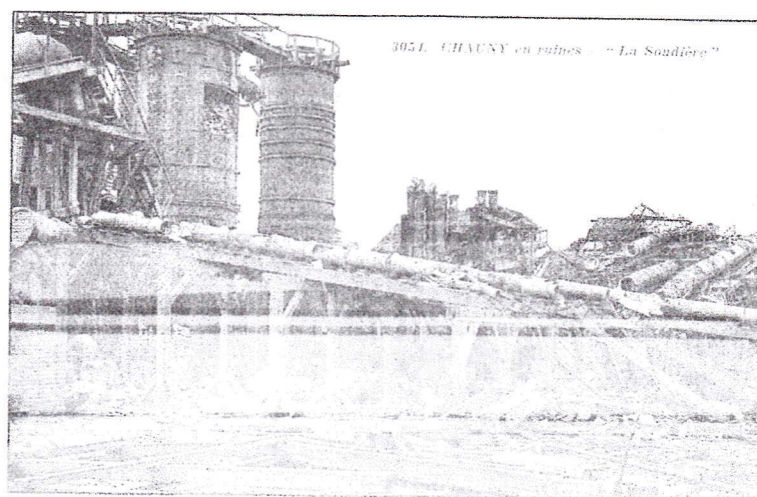
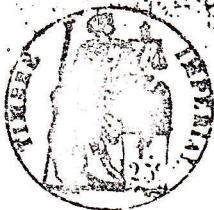


Fig. 4 - La soudière détruite aux lendemains de la première guerre mondiale : les tours Gay-Lussac (Collection particulière).



Extrait des Registres

Le 12 avril 1822.

En l'ordonnance, dont la teneur suit.

Paris les 20 Mars 1822.

Ordonnance du Roi.

Nous, par la grâce des Dieux, Roi de France et de Navarre,

à tous ceux qui ces présentes verront, salut.

3^e division.

Sur le rapport de nos ministres Secrétaire d'Etat des Intérieurs,

Enregistré les 21 mars
1822 n° 1557.

Vu la pétition adressée au Préfet de l'Aisne par les administrateurs de la manufacture d'eglise de St-Gobain, à l'effet d'être autorisés à transférer à Chauny, sur un terrain appartenant à la Manufacture, la fabrique des tubes factices existant à Charleval, hameau dépendant des St-Gobain;

Le plan joint à la demande;

L'arrêté du Préfet du 22 février 1821 portant que cette demande sera publiée et affichée pendant un mois dans toutes les communes situées à cinq kilomètres de Rayon du lieu de l'établissement projeté;

Les certificats attestant l'exécution de cette formalité dans les communes de Chauny, Laumont, Richencourt, Ognies, Sincourt, Authuille, et Vervy-municipal.

Les oppositions et réclamations formées,

- 1^o Par les Maires de Chauny, le conseil municipal et dix-neuf habitants de la ville;
- 2^o Par sept habitants et les Maires de Richencourt;
- 3^o Par les Maires, le conseil municipal et quatorze habitants de la commune d'Ognies; les mémoires en réponse à ces oppositions et réclamations produits les 9 mars 1821, par les administrateurs de la Manufacture Royale d'eglise de St-Gobain;

Le rapport des architectes du département, chargés
de la visite du terrain, destinée à recevoir la nouvelle usine, le 8
rapport en date du 15 du dit mois de mars;
L'avis de l'ingénieur des Mines, du 1^{er} du même mois;
L'avis du conseil de Préfecture, du 25 du dit mois;
L'avis du Préfet de l'ain, du 8 octobre suivant;
La délibération du conseil général des mines, du 23 brum. 1821.
La dite délibération approuvée par notre conseiller d'état
Directeur général des Ponts et chaussées et des mines, notre conseil
d'état entendu.

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

article 1^{er}

Les administrateurs de la Manufacture des Glaces de
Saint Gobain, sont autorisés à transférer près de Chauny, départ.
de l'ain, et sur un terrain appartenant à la Manufacture,
la fabrique des fonderies et ses accessoires, tels qu'ils
existent actuellement à Charleville, Chateau de Chauny, dépendant des
Saint Gobain, à la charge par eux d'exécuter la fabrication de
la boue de la manière qu'ils l'ont annoncée, c'est à dire de
séparer les vapeurs produites pendant l'opération, par des conduits
souterrains bien fermés et à travers du carbonate de chaux
dans un courant d'eau qui ira immédiatement à la rivière
d'oise.

article 2.

Notre Ministre secrétaire d'état de l'intérieur est chargé
de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en notre Château des Tuilleries, le 20 mars,
l'an de grâce mil huit cent vingt deux, et de notre règne
le vingt sept^{ème} Louis, Par les Rois: Le Ministre
secrétaire d'état du département de l'intérieur, signé Corbière.

Pour ampliation: Le conseiller d'état, secrétaire général
du Ministère des Intérieurs, signé Barone Capelle.

Nous Préfet de l'ain,

arrêtons que l'ordonnance ci-dessus sera transcrite, puis
registrée aux registres de la Préfecture et envoyée par

expedition à M^r l'ingénieur des Ponts, à M^r le Maire
de Chaumont et aux autres autorités compétentes, pour leur en faire connaître
ce qui leur concerne.

Fait à Chaumont, le dit jour 12 avril 1822.

Pour les (et) le conseil des Ponts, l'ingénieur des Ponts, l'ingénieur des Ponts,
Eugène Debatz.

Pour l'expédition conforme, Pour le secrétaire Général
le conseiller de l'ingénieur,
Signé: Debatz.

Pour l'expédition conforme
Pour les Maires d'habitants
les adjoints délégués.



(Signature)